



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF 2 DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES BATIMENTS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE SURVEILLANCE D'EVENEMENTS EXTERIEURS ET D'ESPACES PUBLICS - LOT 4 : SURVEILLANCE DES EVENEMENTS EXTERIEUR, PASSE AVEC LA SOCIETE ROCADE SECURITE PRIVEE**

**DÉCISION N° DM-24-411  
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-23-298 du 18/07/2023 de signer le marché prestations de gardiennage des bâtiments, d'équipements sportifs et de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°4 : Surveillance des évènements extérieurs (notifié le 01/08/2023) ;

**VU** la décision DM 24-062 du 29 février 2024 relative à la signature de l'acte modificatif 1 au marché de prestations de gardiennage des bâtiments, d'équipements sportifs et de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°4 : Surveillance des évènements extérieurs.

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 décembre 2024 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2;

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur matérielle figurait dans la formule de révision inscrite au CCAP et qu'il convient de la rectifier;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société ROCADE SECURITE PRIVEE, 42 route de Paris 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN, représentée par Madame Ghislaine LE CASTEL, Présidente, l'acte modificatif n°2 du marché de prestations de gardiennage de bâtiments, d'équipements sportifs et de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics –Lot n°4 : Surveillance des évènements extérieurs.

L'acte modificatif 2 est sans incidence financière

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241218-Imc1H12763H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/12/2024  
Date de Publication : 18/12/2024